

N° 29
Juillet
2010

**VOIE VERTE :
UNE COMPÉTENCE
À PART ENTIÈRE**



**UN NOUVEAU GESTIONNAIRE
POUR LE CENTRE ÉQUESTRE
DE MAMERS**



**UN BÂTIMENT "BLANC"
SUR LA ZA DES CYTISES**



**LE PROGRAMME DE
LA SAISON CULTURELLE
(SEPTEMBRE 2010 - JUIN 2011)**





EDITO

“ABOUTIR POUR REBONDIR”

Au cours de ce premier semestre, de nombreux dossiers ont bien avancé grâce au travail des élus et du personnel communautaire. Ainsi, nous avons acté le transfert de compétence des actions culturelles communales vers la Communauté de Communes. Cette décision importante est l'aboutissement du travail que nous avons enclenché avec la construction de Saugonna. Elle renforce la dynamique culturelle qui caractérise désormais notre territoire et s'est notamment traduite par le quasi-doublement du nombre d'entrées annuel (de 20 000 à 38 000) au cinéma Rex depuis que celui-ci a été transféré à Saugonna en septembre 2008. De surcroît, elle permet d'assurer l'avenir des écoles de musique du Saosnois et de la médiathèque.

Au printemps, comme nous l'avions annoncé, nous avons délégué la gestion du Centre équestre de Mamers à un professionnel. Là encore, il s'agit de l'aboutissement d'une réflexion destinée à trouver le mode de gestion le plus efficace. Il faut désormais donner toutes ses chances à la nouvelle structure dénommée "Saosnois Equitation". La Communauté de Communes a également lancé un ambitieux programme d'actions visant à réduire massivement les ordures ménagères collectées dans les sacs-poubelles. Je fais toute confiance à la Commission présidée par Jean Mulot qui doit travailler sans pression pour que nous puissions atteindre les objectifs fixés : réduction des tonnages et des coûts.

Enfin, je me réjouis de la future implantation, dans une partie des anciens locaux du lycée Saint-Paul, rue du Fort à Mamers, d'une maison d'accueil pour enfants. Cette structure, portée par l'association ACADEA*, est destinée à accueillir une trentaine de jeunes, à partir de 3 ans, rencontrant des difficultés temporaires dans leur famille. Opérationnelle début 2012, elle s'inscrit dans le schéma départemental de l'Enfance et de la Famille et répond, en ce sens, à des besoins décelés dans le Nord Sarthe. Son implantation, autorisée et financée par le Conseil général, assurera la création de 30 emplois. De plus, cette "Maison d'Accueil" travaillera avec toutes les structures sociales locales et les enfants seront intégrés aux établissements scolaires mamertins.

C'est le rôle des élus de se battre pour faire vivre le territoire, comme nous l'avons démontré lors de la réunion des conseillers municipaux à Saugonna, lundi 31 mai. A cette occasion, j'ai notamment rappelé que depuis sa création, il y a 16 ans, la Communauté de Communes avait investi 20 millions d'euros au profit du Saosnois et de ses habitants.

Plus que jamais, nous avons la volonté de faire bouger les lignes, de mettre en place des outils pour le futur, dans un esprit de dynamisme et de solidarité.

Jean-Pierre Chauveau,
Président de la Communauté
de Communes du Saosnois,
Sénateur-Maire de Commerveil,
Vice-Président du Conseil général

* ACADEA (Association de Conseil et d'Aide au Devenir de l'Enfant et de l'Adulte) gère déjà quatre Maisons d'Accueil à caractère social, dans le Sud Sarthe et dans le Maine et Loire.

SOMMAIRE

Transfert de compétences : la culture est l'affaire de tous
page 4

Interview de Jean Mulot, Vice-président chargé de la gestion des déchets
page 5

Collecte et traitement des déchets : objectif moins 30 %
page 6

“Un composteur par foyer”
page 7

Plus de 150 élus du Saosnois réunis à l'Espace Saugonna
page 8

La Zone de Développement Eolien (ZDE)
page 9

Zone intercommunale de St Cosme en Vairais : Aditec occupera, en partie le nouveau bâtiment “blanc”
page 10

Centre équestre de Mamers : un gestionnaire plein de projets
page 11

Saison culturelle : répondre aux envies de tous les publics
page 12

LE JOURNAL DU SAOSNOIS

3, RUE ERNEST-RENAN 72600 MAMERS
TÉL : 02 43 97 25 31

E-mail : com.de.com.saosnois@wanadoo.fr
N° ISSN 1961-0068

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-PIERRE CHAUVEAU
COMITÉ DE RÉDACTION : CHRISTIANE LANGLET,
GÉRARD ESLAN, PHILIPPE RICHARD
IMPRESSION : IMPRIMERIE AUFFRET-PLESSIX
RÉDACTION - PHOTOS : EMMANUEL CHEVREUL,
WILLIAM LAMBERT, JOSÉ BORENCE - OTMS,
MAQUETTE - MISE EN PAGE : DANIEL MALZY



BUDGET 2010 : UN TEMPS DE RÉFLEXION

Dans un contexte économique difficile, la Communauté de Communes du Saosnois a de nouveau choisi, cette année, de limiter ses investissements. Les élus sont, parallèlement, à la recherche de recettes supplémentaires qui permettront à la collectivité de faire face aux charges nouvelles de fonctionnement.

Les investissements

Deux investissements, destinés à favoriser le développement local, dominent l'exercice budgétaire 2010 :

- la construction, sur la Zone d'Activités intercommunale de Saint Cosme en Vairais, d'un bâtiment "blanc" destiné à accueillir des entreprises ayant un besoin immédiat de locaux ;
- l'aménagement d'une "Voie verte" entre Mamers et Les Mées, afin de répondre aux attentes des randonneurs et d'attirer de nouveaux visiteurs sur le territoire.

En outre, ce budget d'investissement intègre les derniers paiements liés à l'opération d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Le fonctionnement

Pour cette année 2010, les dépenses de fonctionnement de la Communauté de Communes demeurent stables, bien qu'intégrant dès à présent le financement de la saison culturelle (55 000 €) suite au récent transfert de compétence (voir page 4).

A la recherche de nouveaux financements

“Grâce au travail d'études mené sur l'ensemble des budgets et aux efforts consentis par tous les services, nous maîtrisons les dépenses intercommunales. Mais, nous sommes conscients que celles-ci vont augmenter dans les prochaines années lorsque la Communauté de Communes aura pleinement pris en charge les écoles de musique et la médiathèque”, affirme Jean-Yves Tessier, Vice-président de la Communauté de Communes, chargé des Finances. “En outre, l'état de nos recettes est un motif d'inquiétude. Les difficultés économiques rencontrées par les ménages comme par les entreprises limitent, en effet, les rentrées financières issues des impôts locaux. De surcroît, même si elle est intégralement compensée par l'État pour cet exercice, la suppression de la Taxe Professionnelle reste une source d'incertitudes”.

Ainsi, pour équilibrer le budget intercommunal, la Communauté de Communes a été contrainte d'augmenter cette année de 9 % le taux des taxes locales qui demeurent les seuls leviers sur lesquels elle peut s'appuyer pour assumer ses charges.

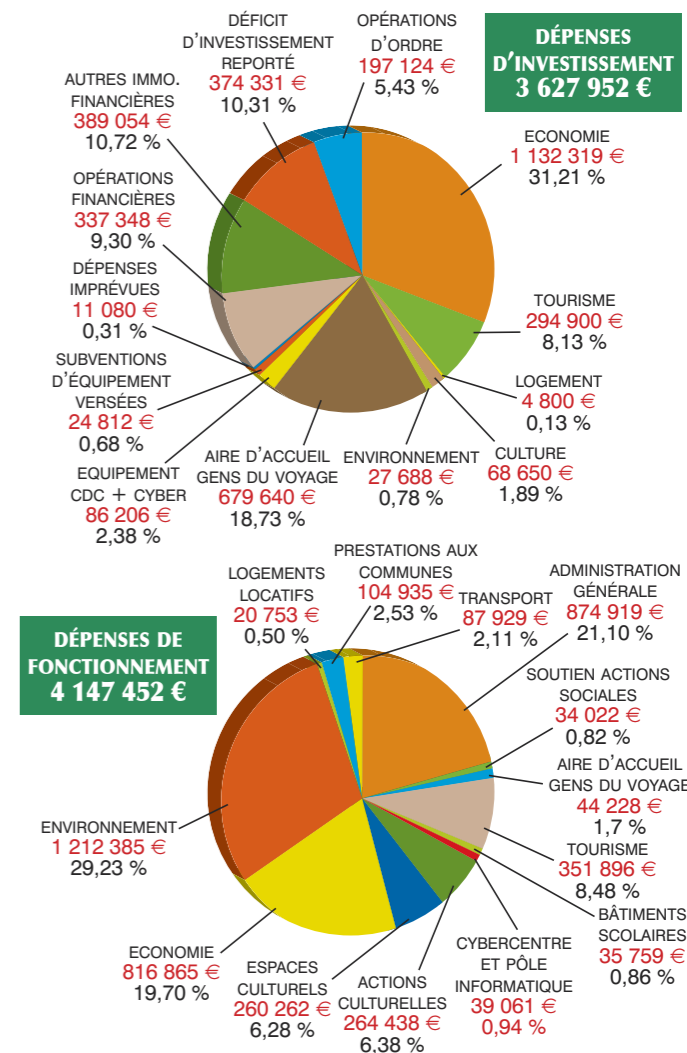
“C'est pourquoi, afin de limiter la hausse de la pression fiscale, nous recherchons des solutions qui assureraient à la Communauté de Communes d'autres ressources”, poursuit Jean-Yves Tessier. “Dans cette perspective, nous pourrions envisager, à nouveau, de transférer à l'intercommunalité la compétence de services communaux. Cela aurait le double intérêt de diminuer les dépenses des communes tout en garantissant une hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État à la Communauté de Communes. Dans le même esprit, l'hypothèse d'une mutualisation du personnel est à étudier”.

Venez réfléchir pour préparer l'avenir de la Communauté de Communes

Afin de réfléchir à l'organisation future du territoire intercommunal et, notamment, de définir l'étendue des compétences et des moyens de la Communauté de Communes, les élus ont la volonté de mettre en place un Comité de travail représentatif de la population du Saosnois et, par conséquent, ouvert à tous. Dans cette perspective, tous les habitants (des collégiens aux retraités) souhaitant participer à cette réflexion et intégrer ce Comité sont invités à se faire connaître auprès des services de la Cdc.

Pour plus de renseignements, contactez
Pascale Chéret - Communauté de Communes
du Saosnois 3, rue Ernest Renan 72600 Mamers
Tél : 02 43 97 25 31

“Si toutes les communes se montrent solidaires, nous pouvons sortir renforcés de cette période délicate”, conclut le Vice-président citant en exemple le groupement de commande passé, sous la houlette de la Communauté de Communes, par 11 communes du Saosnois pour leurs fournitures annuelles de papier. “C'est une démarche innovante qui pourrait permettre à chaque municipalité participante de réaliser des économies”.



LES TAUX DES TAXES POUR 2010

TAXES	TAUX 2010
TAXE D'HABITATION	2,68 %
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	4,32 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	6,13 %
TAXE PROFESSIONNELLE DE ZONE *	8,68 %
TAXE PROFESSIONNELLE ADDITIONNELLE **	0,729 %
TAXE SUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	10,21 %

* Pour les entreprises implantées sur les zones appartenant à la Communauté de Communes (qui ne sont, par conséquent, pas soumises à la taxe professionnelle de la commune d'implantation)

** Pour les autres entreprises (cette taxe s'ajoute à la taxe professionnelle communale)

TRANSFERT DE COMPÉTENCES LA CULTURE EST L'AFFAIRE DE TOUS

Au cours du printemps, une majorité des élus du Saosnois a validé le transfert, des communes vers la Communauté de Communes (CdC), des compétences liées aux affaires culturelles.

"Plus de la moitié des communes de la CdC (14 sur 25), représentant plus des deux tiers des habitants du territoire intercommunal (10 100 sur 13 500), a voté en faveur du transfert de la compétence culturelle, approuvé au préalable en Conseil de Communauté de Communes. Les conditions exigées par la loi ont donc été remplies", rappelle Philippe Richard, Vice-président de la CdC, chargé des Affaires Culturelles.

"Cette décision est légitime, car elle répartit équitablement, sur l'ensemble du territoire, les coûts des services dont profite toute la population du Saosnois et qui, jusqu'à présent, étaient seulement supportés par les habitants de Mamers et de Saint Cosme en Vairais".



Comme un centre de ressources

Ce choix assure également la pérennité de l'école de musique mamertine dont l'avenir était sérieusement menacé. Celle-ci est désormais regroupée, sous une même direction, avec l'école cosméenne*. Considérée comme un établissement à vocation intercommunale par le schéma départemental, l'École de musique de Mamers risquait notamment de perdre sa subvention annuelle de 36 000 € attribuée par le Conseil général.

"Nous nous inscrivons également dans la continuité du partenariat que nous avons mis en place avec l'association du Centre Culturel du Vairais pour développer, depuis 2 ans, à l'échelle du Saosnois, une saison culturelle commune qui remporte un beau succès", poursuit Philippe Richard. "Elle va aussi nous permettre de renforcer les moyens matériels et humains en direction des acteurs institutionnels et culturels locaux. C'est pourquoi Jocelyne Grenèche, jusqu'à présent employée par la Ville de Mamers, a rejoint Loïc Prévillé au service culturel de la Communauté de Communes. Ces deux pro-

fessionnels, sur le modèle d'un centre de ressources, sont à la disposition de toutes les communes pour conseiller les élus, favoriser l'organisation de spectacles en zone rurale, le développement des manifestations scolaires et des coopérations culturelles intercommunales...".

Trois étapes

Dès à présent, le financement de la saison culturelle et du poste de Jocelyne Grenèche sont pris en charge par la Communauté de Communes. Les services et les locaux des écoles de musique seront transférés au 1^{er} juillet 2011 et ceux de la médiathèque de Mamers et de la bibliothèque de Saint Cosme - qui travailleront alors en réseau - au 1^{er} janvier 2012. En outre, la Communauté de Communes financera les équipements locaux (Théâtre de Mamers, Complexe Atlantis de St Cosme) au prorata de leur utilisation dans le cadre de la saison culturelle ou d'événements soutenus par l'intercommunalité (festivals notamment).

"Désormais, les associations à vocation culturelle, à l'exception des clubs de loisirs et des ateliers artistiques, devront déposer leurs demandes de subventions auprès de la Communauté de Communes", précise Philippe Richard.

"En nous appuyant sur cette mutualisation des moyens, notre objectif est de donner un nouvel élan à l'activité culturelle sur tout le territoire et pas seulement à Mamers et Saint Cosme en Vairais", conclut le Vice-président de la CdC.

*Ce qui se traduira par la mise en place d'une tarification et d'une pédagogie communes.

Le coût du transfert

D'ici trois ans, lorsque le transfert sera achevé, le coût des dépenses assumées par la Communauté de Communes au titre de la compétence culturelle sera de 550 000 € par an.

Cette somme est actuellement supportée par les 7 800 habitants de Mamers et de Saint Cosme en Vairais et revient, ainsi, à 70,50 € par contribuable concerné. A service égal, elle reviendrait à 40,74 € par contribuable de la Communauté de Communes.

sonnes à mobilité réduite, cet aménagement est un maillon essentiel de la stratégie de développement touristique et d'amélioration du cadre de vie. Il s'inscrit en cohérence avec le vaste réseau de cheminements qui se dessine peu à peu autour d'Alençon, de Sillé le Guillaume et du Mans.

Ce projet est subventionné par l'Etat au titre des "Travaux Divers d'Intérêt Local" (TDIL), par le Conseil général de la Sarthe, dans le cadre de la Convention de Développement Local, et par le Conseil régional des Pays de la Loire, au titre de la ligne sectorielle "Aménagement des itinéraires cyclables d'intérêt régional", et du Contrat de Développement Durable des Territoires de Parcs Naturels Régionaux du Pays d'Alençon.



VOIE VERTE : UNE COMPÉTENCE À PART ENTIÈRE

Les statuts de la Communauté de Communes (CdC) du Saosnois ont été modifiés afin que l'intercommunalité puisse mener à bien le projet de Voie verte entre Mamers et Les Mées.

"Consultés pour avis, les services de la Sous-Préfecture de Mamers ont noté que les statuts de la Communauté de Communes, s'ils permettaient d'entreprendre les travaux d'aménagement de la Voie verte, n'autorisaient pas son entretien", explique Liliane Méry-Chanroux, Vice-présidente de la CdC, chargée de l'Environnement, du Cadre de vie et du Développement touristique.

Afin de lever toute ambiguïté, les élus, réunis le 22 février, ont donc modifié les statuts intercommunaux par l'ajout, au chapitre des compétences, de la mention : "Création, aménagement et entretien du sentier de randonnée qualifiée de Voie verte".

Dédié à la randonnée pédestre et cycliste, accessible aux per-

INTERVIEW DE JEAN MULOT, VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE LA GESTION DES DÉCHETS

• DEPUIS QUAND ET POURQUOI LA GESTION DES DÉCHETS EST-ELLE INTERCOMMUNALE ?

La gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères est l'une des compétences historiques de la Communauté de Communes du Saosnois. A la création de l'intercommunalité, en 1994, la mutualisation de ces services était même l'une des priorités des communes adhérentes qui ne pouvaient pas assumer seules les investissements imposés par la loi pour protéger efficacement l'environnement.

Ainsi, nous avons été parmi les premières collectivités sarthoises à construire des déchèteries, qui sont toujours très fréquentées, et à développer le tri sélectif.

Dans la continuité de ce travail que nous menons depuis 15 ans, nous voulons encore améliorer les résultats et venons de prendre en ce sens, d'importantes initiatives.



• QUELLES SONT CES INITIATIVES ET POURQUOI LES AVEZ-VOUS PRISES ?

Conformément aux directives du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA), notre objectif est, d'ici 4 ans, de réduire de 30 % les volumes d'ordures ménagères non triées et déposées en Centre d'Enfouissement Technique, tout en augmentant le produit de la collecte sélective. Il s'agit, d'une part, de protéger mieux encore l'environnement et d'autre part, de réussir à contenir les coûts de collecte et de traitement afin de limiter l'augmentation des contributions financières imposées aux ménages.

Dans cette perspective, après s'être réunie à plusieurs reprises, la Commission "Gestion des déchets", élargie à tous les maires de la Communauté de Communes, a pris d'importantes décisions qui répondent à de réelles attentes.

Nous avons, en particulier, fait le choix de proposer des compositeurs individuels pour réduire les déchets putrescibles enfouis en Centre d'Enfouissement Technique ou déposés en déchèterie. Nous nous préparons également à instaurer la distribution de sacs-poubelles translucides qui inciteront fortement chaque ménage à mieux trier ses déchets, d'autant que, dès à présent, les rippeurs ont pour consigne de refuser les sacs qui recèlent des matières recyclables comme le verre, les journaux, les déchets verts, les plastiques... A court terme, notre but est de mettre en place une redevance incitative, plus équitable et plus efficace.

De même, en partenariat avec Sarthe Habitat, des expériences originales sont menées sur les immeubles collectifs. Il s'agit du compostage semi-collectif en pied d'immeuble.

Pour concrétiser ce programme, nous avons structuré et étoffé le service "environnement" de la Communauté de Communes qui compte désormais un ambassadeur du tri à temps plein placé sous la responsabilité d'un ingénieur.

• ENVISAGEZ-VOUS D'AUTRES MESURES ?

Nous continuons notamment à travailler sur l'optimisation de la collecte et du traitement des déchets verts. Dans ce cadre, nous en-

visageons de restructurer les déchèteries de Neufchâtel en Saosnois et Saint Rémy du Val et souhaitons mettre en place des partenariats avec des agriculteurs.

Nous devons aussi nous préparer à la fermeture prochaine des Centres d'Enfouissement Technique ornaux de Colonard-Corubert et Fel où nous déposons actuellement nos ordures ménagères. Nous allons devoir rapidement trouver les solutions les moins coûteuses.

Dès maintenant, chacun doit prendre conscience qu'il est essentiel de trier ses ordures ménagères.

Ordures ménagères : les sacs-poubelles contenant des déchets interdits seront refusés

On désigne par ordures ménagères, le contenu des sacs-poubelles collectés en porte-à-porte ou dans les conteneurs. N'étant pas triés, ces déchets sont directement transférés dans un Centre d'Enfouissement Technique, coûtant à la collectivité la somme moyenne de 174 € la tonne, contre 53 € pour une tonne d'emballages ménagers recyclés et 73 € pour une tonne de déchets déposés en déchèterie.

C'est pourquoi, les sacs-poubelles ne doivent contenir que des déchets non-recyclables et qu'il est interdit d'y déposer les cartons, le verre, les emballages revalorisables, les déchets verts...

En ce sens, la Communauté de Communes a, dès à présent, demandé au prestataire chargé de la collecte de refuser les sacs-poubelles qui contiendraient les produits interdits cités ci-dessus.

Du nouveau pour la collecte du verre...

Désormais, sur les Points d'Apport Volontaires, les verres incolores et les verres de couleur peuvent être déposés dans les mêmes conteneurs.



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

OBJECTIF MOINS 30 %

Afin de limiter les dépenses liées au ramassage et à l'enfouissement des ordures ménagères sur le territoire du Saosnois, les élus ont mis en place un ambitieux programme de mesures et d'investissements visant à réduire de 30 %, d'ici 4 ans, le tonnage de déchets collectés dans les sacs-poubelles.

Depuis plusieurs années, les charges de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés augmentent constamment, pesant de plus en plus lourd sur le budget de la Communauté de Communes du Saosnois. Ainsi, en 2009, le coût de ces services s'est élevé à 1,050 millions d'euros tandis que le produit de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères acquittée par les ménages s'établissait à 859 000 €, générant un déficit d'environ 200 000 € que la Communauté de Communes doit en partie combler en puisant dans son budget général. A ce rythme, selon les calculs effectués par les services intercommunaux, le déficit pourrait atteindre la somme de 350 000 € en 2015.

Cette évolution résulte, avant tout, de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), programmée afin d'encourager les citoyens à trier leurs emballages ménagers recyclables. Facturée à partir du tonnage de déchets enfouis et non triés, son taux est ainsi passé de 8,51 € en 2008 à 17 € en 2010 et sera de 32 € en 2015.

Par conséquent, alors que les résultats de collecte sélective stagnent depuis trop longtemps, la Communauté de Communes a, plus que jamais, l'obligation d'encourager le tri des ordures, qui demeure le seul moyen de maîtriser les dépenses. C'est pourquoi, en s'appuyant notamment sur les résultats d'une étude d'optimisation, les élus du Saosnois ont pris les décisions suivantes :

- depuis juin 2010, lancement de l'opération de compostage individuel avec fourniture de composteurs individuels pour permettre aux ménages de recycler eux-mêmes leurs déchets putrescibles (cuisine) et leurs déchets végétaux. Le compostage permet ainsi de limiter les dépôts de ces déchets verts en déchèterie et des déchets de cuisine avec les ordures ménagères.

- renforcement de la communication en faveur de la collecte sélective.

- réajustement, dès 2011, de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. Les administrés desservis en apport volontaire bénéficieront d'un taux moins élevé que celui des administrés collectés en porte-à-porte.

- réorganisation, pour une utilisation plus rationnelle, des déchèteries de Neufchâtel en Saosnois et Saint Rémy du Val.

- regroupement, dans les communes volontaires, des Points d'Apport Volontaire et des conteneurs actuellement disséminés à travers la campagne, afin de développer le tri et limiter les dépôts sauvages.

- fourniture de sacs translucides pour la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte. Chaque foyer devra obligatoirement déposer ses déchets non recyclables (ordures ménagères) dans ces sacs fournis par la Communauté de Communes.

- implantation progressive, sur ces Points d'Apport Volontaire, de conteneurs semi-enterrés. Ceux-ci auront le double intérêt d'être plus valorisants et, surtout, de n'être accessibles qu'à l'aide de clés à tambour fournies uniquement aux ménages de la Communauté de Communes collectés en apport volontaire.

- remplacement, d'ici janvier 2013, de l'actuelle taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères par une redevance incitative plus équitable et favorisant incontestablement la réduction d'ordures ménagères produites. Celle-ci sera calculée, pour les foyers desservis en porte-à-porte, en fonction du nombre de sacs-poubelles translucides collectés et, pour les foyers en apport volontaire, sur le nombre de dépôt dans les conteneurs semi enterrés.

Enfin, pour financer ces investissements indispensables, la Communauté de Communes s'appuie à signer avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), en partenariat avec les communautés de communes Maine 301 (Bonnétable) et Massif de Perseigne (La Fresnaye sur Chédouet), un plan de prévention qui lui permettra d'obtenir des aides financières significatives.

SARTHE HABITAT : 737 LOGEMENTS SUR LE SAOSNOIS

Sarthe Habitat construit, achète, rénove et gère des logements de qualité qui répondent, à chaque nouvelle construction ou réhabilitation, aux normes environnementales les plus exigeantes. Si l'accès à ces logements est conditionné à des plafonds de ressources, ces derniers sont suffisamment élevés pour satisfaire le plus grand nombre. A titre d'exemple, une personne seule avec 1 500 € de ressources mensuelles ou un couple avec 2 100 € de ressources peuvent accéder à un logement Sarthe Habitat.

Sarthe Habitat propose, sur l'ensemble du département, un parc très diversifié de 14 000 logements (du studio au F6), hébergeant 30 000 personnes sur 170 communes. Attentif à la mixité sociale, il propose des logements en location et en accession à la propriété. Sur le territoire de la Communauté de Communes du Saosnois, Sarthe Habitat dispose de 737 logements collectifs ou individuels répartis sur huit communes (Mamers, Neufchâtel en Saosnois, St Caléz en Saosnois, St Cosme en Vairais, St Longis, St Rémy du Val, St Vincent des Prés et Villaines la Carelle).

Si vous cherchez un logement, les professionnels de Sarthe Habitat se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer, vous conseiller, vous accompagner dans la constitution de vos dossiers

(notamment pour obtenir l'Aide Personnalisée au Logement).

En outre, Sarthe Habitat offre des avantages financiers tels que l'absence de frais de dossier et le paiement des loyers en fin de mois. N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe basée au bureau de proximité de Mamers, 15 place Carnot (Tél : 02 43 43 70 36 ou 02 43 43 70 37).

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et sur rendez-vous l'après-midi - www.sarthe-habitat.fr



"UN COMPOSTEUR PAR FOYER"

La Communauté de Communes (CdC) a lancé, en mai, une grande opération visant à équiper d'un composteur tous les foyers du territoire. Cette action est coordonnée par Caroline Mabilon, ambassadeur de tri.

Employée par la CdC depuis le mois d'avril, Caroline Mabilon est chargée de mettre en œuvre toutes les actions visant à réduire le poids des ordures ménagères rejetées par les habitants du territoire. Sa première mission est de promouvoir le compostage individuel à l'échelle du Saosnois. "C'est une technique très avantageuse qui permet de valoriser soi-même les déchets biodégradables afin d'obtenir gratuitement un excellent fertilisant naturel pour ses plantations (le compost). En développant cette pratique, nous pouvons réduire de 25 % le tonnage d'ordures ménagères collectées et, notamment, diminuer sensiblement la masse de déchets verts déposés en déchèterie. Cette pratique permettra de maîtriser les coûts ainsi que le montant de la redevance".

15 € pour un composteur de 400 l et un bio seau

Dans ce but, les élus ont décidé de mettre à la disposition de chaque foyer volontaire un composteur de 400 litres, à placer dans son jardin, accompagné d'un bio seau pour trier les déchets de cuisine, et d'un guide pratique. Ce "kit" est proposé moyennant une participation de 15 €, la Communauté de Communes prenant en charge les 2/3 du coût de l'équipement.

Rendue publique par une campagne d'information auprès des médias locaux et par l'organisation de réunions de sensibilisation à Mamers, Saint Cosme en Vairais, Aillières Beauvoir et Saint Rémy du Val, cette opération, qui doit se poursuivre jusqu'en 2012, a

connu un rapide succès. Fin juin, plus de 160 composteurs avaient déjà été distribués !

"La distribution continue cet été au cours des permanences que j'assure le lundi et le vendredi de 9 h à 12 h dans les locaux de la Communauté de Communes et qui se poursuivront à la rentrée. En juillet, j'organise également deux permanences dans chacune des communes du Saosnois", détaille Caroline Mabilon. "Les personnes souhaitant obtenir des informations, des conseils, ou bénéficier d'une assistance technique peuvent également me contacter".

**Renseignements : Caroline Mabilon - Tél : 02 43 97 25 31
Courriel : caroline.mabilon.ccs@orange.fr**



Des composteurs collectifs de quartier...

Pour permettre aux résidents d'immeubles collectifs de pratiquer aussi le compostage, la Communauté de Communes a implanté quatre composteurs collectifs dans le quartier des Cordiers et deux dans celui du Stade, à Mamers.

Chacun d'entre eux a été placé sous la responsabilité d'un résident, et chaque foyer souhaitant s'engager dans cette démarche s'est vu gratuitement confier un bio seau destiné à transporter ses déchets dans ces conteneurs.

Les espaces destinés à recevoir les composteurs ont été aménagés par les habitants avec les animateurs de l'Espace Jeunesse de Mamers et des actions de sensibilisation ont été menées en partenariat avec Sarthe Habitat et les Jardiniers Sarthois.

Le compost obtenu sera à la disposition des habitants pour leur jardinières et plantes d'intérieur.

Ce qu'il faut savoir sur le compostage

Les déchets sont transformés sous l'action de micro-organismes (bactéries, champignons...) et de petits animaux (acariens, vers de terre, insectes...).

Que peut-on mettre dans les composteurs individuels ?

- Déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés...
- Déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes...
- Déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux (non traités), papiers...

Les déchets à ne pas composter

Déchets non-biodégradables : plastique, tissus synthétiques, verre, métaux. A éviter : contenu de sac aspirateur (les poussières sont souvent d'origine synthétique), bois de menuiseries (souvent traités), excréments d'animaux domestiques, produits chimiques.

Trois règles d'or à respecter

- Remuez régulièrement pour favoriser la décomposition.
- Humidifiez régulièrement et seulement si nécessaire
- Réduisez ou broyez les gros déchets avant de les incorporer
- Variez les déchets pour maintenir un équilibre entre déchets secs (1/3) et déchets humides (2/3).

Une astuce

Certaines plantes accélèrent le compostage, comme les orties, les fougères, les presles et la consoude.

PLUS DE 150 ÉLUS DU SAOSNOIS RÉUNIS À L'ESPACE SAUGONNA



Lundi 31 mai, la Communauté de Communes (CdC) a convié tous les conseillers municipaux des communes du territoire à l'Espace Saugonna pour une présentation de l'action menée depuis plus de 15 ans par l'intercommunalité.

"Depuis sa création, en 1994, la Communauté de Communes a fortement contribué au développement de notre territoire, avec plus de 20 millions d'euros d'investissements, financés à environ 60 % grâce à des subventions", a d'emblée rappelé Jean-Pierre Chauveau, Président de la CdC, avant de donner la parole aux sept Vice-présidents et au Délégué en charge de l'accessibilité.

450 emplois dans les zones d'activités intercommunales

Au fil des interventions, le développement économique est apparu comme l'axe majeur de l'action intercommunale. La CdC favorise ainsi l'implantation et la croissance des entreprises par l'aménagement de Zones d'activités* : 25 bâtiments artisanaux ou industriels dans lesquels travaillent plus de 450 personnes ont été

construits ou viabilisés. Elle s'attache également à favoriser le tourisme qui participe à l'essor économique. Tenant compte des atouts naturels locaux, la collectivité cherche particulièrement à séduire le public de randonneurs avec l'aménagement de la Maison des Randonnées (2 616 nuitées en 2009), le balisage des sentiers ou encore le projet de Voie verte.

Les investissements importants réalisés en matière culturelle concourent aussi au développement local. L'Espace Saugonna, qui draine un large public sarthois et ornaï, donne une image très positive du territoire et favorise la venue d'investisseurs et de porteurs de projets.

Mutualiser les moyens pour être plus efficace

En outre, grâce à la mutualisation des moyens, l'intercommunalité assure, de plus en plus, la pérennité de services que les communes ne pourraient financer isolément, comme en matière de gestion des déchets. Dix municipalités font ainsi appel aux agents d'entretien intercommunaux, et trois autres aux services d'une secrétaire récemment embauchée.

Cette présentation, suivie de questions sur la réforme des collectivités locales, a été applaudie par les élus. "J'avais une image floue de la Communauté de Communes, parce qu'on parle d'habitude de son action dossier par dossier", confiait l'un d'eux. "Cette réunion m'a permis d'avoir une vision globale. C'était très utile et très éclairant".

*Zones d'activités des Cytises, à Saint Cosme en Vairais, du Haut Clair, du Saosnois et de Bellevue, à Mamers. La CDC a également réhabilité les sites Moulinex et Vercelletto.

Une dynamique contagieuse

- 1994 : création de la Communauté de Communes du Saosnois avec Commerveil, Les Mées, Louvigny, Neufchâtel en Saosnois, Mamers, Marollette, Pizieux, St Calez en Saosnois, St Cosme en Vairais, St Longis, St Pierre des Ormes, St Rémy des Monts, St Rémy du Val, St Vincent des Près, Villaines la Carelle
- 1995 : adhésion de Vezot, Saosnes, Panon, Aillières Beauvoir, Les Aulneaux, Louzes et Blèves
- 1996 : adhésion de Contilly
- 2000 : adhésion d'Origny le Roux, première commune de l'Orne à rejoindre la CdC
- 2002 : adhésion de Suré.

Le Saosnois en chiffres

25 communes
13 464 habitants
49,87 habitants au km²
270 km²
26 km du Nord au Sud
19 km d'Est en Ouest

Les enfants du Nord Sarthe dansent à l'Espace Saugonna

Près de 800 élèves accompagnés de leurs enseignants et de plusieurs parents se sont donnés rendez-vous à l'Espace Saugonna pour "Le printemps de la danse". Vendredi 27 mai, 392 enfants de la maternelle au CM2 venus de tout le Nord Sarthe sont ainsi montés sur la grande scène de la salle de spectacle, pour interpréter les chorégraphies créées et répétées avec leurs professeurs depuis le début de l'année scolaire. Puis, lundi 31 mai, 405 autres élèves les ont suivis pour exprimer à leur tour leurs talents. "C'est la deuxième année que nous organisons cette manifestation à l'Espace Saugonna et la salle nous est, à chaque fois, gracieusement prêtée par la Communauté de Communes du Saosnois, que nous remercions pour ce soutien", souligne Nicole Bernard, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Mamers. "En voyant la scène les enfants se sont exclamés : c'est pour nous tout ça !", se souvient Delphine Laude, conseillère pédagogique en charge de l'organisation du Printemps de la danse. "La magie du lieu les a portés et ils ont donné des spectacles de grande qualité".



LA ZONE DE DÉVELOPPEMENT EOLIEN (ZDE)

Le Conseil communautaire du Saosnois s'est prononcé le 3 mai dernier en faveur d'un plan de délimitation de la Zone de Développement Eolien (ZDE).

En 2008, les Communautés de Communes du Saosnois, des Portes du Maine Normand, du Pays Marollais, ainsi que la municipalité de Champfleury ont conjointement missionné les cabinets Biotope et Asconit Consultants pour déterminer les zones les plus propices au déploiement d'une ZDE.

Fin 2009, ceux-ci ont présenté leurs premières conclusions au cours de trois réunions publiques qui ont, chacune, réuni entre 150 et 300 personnes et ont permis de recueillir l'avis des populations.

Il a alors été demandé aux professionnels d'amender leur projet afin de ne retenir que les zones les plus consensuelles. "Les ca-

binets d'études ont établi trois scénarios et le Conseil de la Communauté de Communes s'est prononcé pour la proposition de ZDE la plus restreinte, afin que notre territoire puisse contribuer au développement de cette énergie renouvelable, tout en préservant nos paysages", explique Jean-Marie Gervais, Premier Vice-président de la Communauté de Communes du Saosnois, rappelant que six éoliennes suffiraient à produire l'équivalent de la consommation électrique du Saosnois, hors chauffage.

Les zones retenues sont situées à une distance minimum de 750 mètres des habitations et concernent seulement cinq communes du Saosnois (voir carte ci-dessous) qui ont approuvé la ZDE.

En outre, Panon a étendu à 850 m la distance entre une éolienne et toute habitation sur son territoire, tandis que Les Mées a opté pour une distance de 1 000 m.



ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES : UNE DÉMARCHE COMMUNAUTAIRE



La loi de 2005 sur "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" impose aux communes de rendre accessibles les lieux publics aux personnes handicapées d'ici à 2015. L'année dernière, la plupart des communes de la CdC ont réalisé un diagnostic de leurs bâtiments recevant du public et, d'ici fin 2010, l'ensemble d'entre elles devra établir un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE).

Un document de référence

Dans le cadre de cette loi, la Communauté de Communes est compétente pour coordonner les actions entreprises par les municipalités et doit transmettre chaque année à la préfecture un état des lieux des travaux à effectuer et restant à effectuer. Ces missions ont été confiées à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH). "Pour aider les communes du Saosnois à établir leur PAVE, la CIAPH leur a transmis un modèle de référence réalisé en juin avec les autorités municipales de Contilly", indique Gérard Eslan, Délégué intercommunal en charge de l'accessibilité. "Bien entendu, la CIAPH se tient également à la disposition des municipalités qui souhaitent être accompagnées dans l'élaboration de leur PAVE".

Devant leurs obligations légales, certaines communes ont déjà engagé d'importants travaux. C'est le cas de Villaines la Carelle où l'entrée de la Mairie a été entièrement réaménagée : une rampe d'accès en pente douce a remplacé les escaliers, le trottoir a été élargi, et le nouvel abribus, construit à proximité, a été équipé d'un téléphone public placé à hauteur des personnes en fauteuil. Fin mai, les membres du CIAPH ont visité avec beaucoup d'intérêt ces équipements, qui ont aujourd'hui valeur d'exemple.

ZONE INTERCOMMUNALE DE ST COSME EN VAIRAIS : ADITEC OCCUPERA, EN PARTIE, LE NOUVEAU BÂTIMENT "BLANC"



Afin de pouvoir répondre aux besoins de petites ou moyennes entreprises ayant un besoin immédiat de locaux, et favoriser ainsi la création d'emplois, la Communauté de Communes (CdC) a initié la construction d'un nouveau bâtiment* "blanc" de 1 405 m² sur la zone intercommunale à St Cosme en Vairais. Pour financer cet investissement de 6 16 500 €, les élus ont obtenu le soutien financier de l'État (153 480 € au titre de la Dotation de Développement Rural) et devraient recevoir une subvention du Conseil général (15 000 €). De plus, en choisissant de regrouper ses commandes avec cinq autres communautés de communes sarthoises ayant aussi choisi d'ériger un bâtiment "blanc" cette année, la CdC a réalisé de significatives économies.

D'ores et déjà, il est certain que ce bâtiment, opérationnel en septembre prochain, sera en grande partie occupé par Aditec, une entreprise de négoce en matériaux de construction installée à Saint Cosme depuis 2003. "Actuellement dans un local de 400 m², face à cette zone intercommunale, nous cherchions à déménager dans un site plus spacieux afin de diversifier

nos activités sur la Sarthe, l'Orne et les départements limitrophes", explique Stéphane Baraud, gérant d'Aditec. "Au cours de ces démarches, nous avons pris contact avec les élus de la Communauté de Communes, qui nous ont exposé leur projet de bâtiment blanc et ont accepté de l'adapter à nos besoins. Nous avons obtenu le doublement de la surface que nous allons occuper, soit 1 070 m² au lieu des 500 initiaux, pour nous permettre de stocker l'ensemble de notre matériel. De surcroît, grâce aux subventions obtenues par la collectivité, le coût de ce bâtiment reste très raisonnable et c'est pourquoi nous pourrions l'acquérir d'ici 5 ans". Contigus aux 1 070 m² qui seront prochainement investis par Aditec, 335 m² de locaux (atelier et bureau) restent à la disposition des porteurs de projets à la recherche d'un site pour s'implanter ou se développer.

N'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes au 02 43 97 25 31

*Un premier bâtiment "blanc", aujourd'hui occupé, a déjà été construit sur la zone intercommunale du Saosnois, à Mamers, il y a plusieurs années.

Aides pour la rénovation de l'habitat : plus que quelques mois !

Portée par le Pays d'Alençon dans le cadre de son Contrat Territorial Unique signé avec la Région des Pays de la Loire, l'Opération Locale d'Amélioration de l'Habitat (OLAH) va s'achever à la fin de l'année. Les propriétaires occupants qui souhaitent bénéficier de cette aide, pouvant couvrir jusqu'à 20 % du coût de travaux réalisés dans leur logement, n'ont plus que quelques mois pour monter un dossier avec le soutien du Centre d'Amélioration du Logement de la Sarthe (CALs "PACT"). Rappelons que ces investissements doivent porter sur des mises aux normes ou des aménagements destinés à favoriser les économies d'énergies (isolation, chauffage...) ou le maintien à domicile des personnes âgées. Depuis mars 2009, 121 dossiers ont déjà été instruits (dont 93 sur le Saosnois), pour un montant total d'aides s'élevant à 232 069 € (soit 79 % de l'enveloppe globale réservée à cette opération).

Le CALs "PACT" reçoit sur rendez-vous (téléphoner au 02 43 24 98 78), lors des permanences, le 1^{er} jeudi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h dans les locaux de la Communauté de Communes du Saosnois, à Mamers (3 rue Ernest Renan) et de 9 h 15 à 10 h 15 à la Mairie de St Cosme en Vairais (53 bis rue Nationale).

Aditec en plein développement

Aditec, dont le siège est à Cholet, compte six agences sur l'Ouest de la France et est implantée sur deux secteurs d'activités : les travaux de façades et le gros œuvre. "Ce sont des niches qui ont un fort potentiel de développement", affirme le gérant de l'entreprise. "Suite au rachat d'un concurrent sur le Nord Sarthe, Aditec s'est installée sur Saint Cosme. Nous avons maintenu le responsable de clientèle, Gérard Chartrain, qui, avec 30 années d'expériences professionnelles, connaît parfaitement son métier et le terrain", souligne Stéphane Baraud. "Désormais, grâce à notre nouvelle surface de stockage, nous allons pouvoir développer, sur la région, nos ventes de produits techniques pour le gros œuvre qui sont le plus souvent volumineux. Dans cette perspective, nous avons déjà embauché deux personnes qui ont rejoint les deux salariés de l'agence cosmienne. Nous devrions créer deux à trois autres postes dans les prochaines années".

Travaillant essentiellement pour des professionnels, les agences d'Aditec ont un large rayon d'action. "C'est pourquoi le site de Saint Cosme nous intéresse, car il est au centre d'un triangle Le Mans- Alençon-La Ferté Bernard et proche des grands axes de communication".



Avant travaux



Après travaux

CENTRE ÉQUESTRE DE MAMERS UN GESTIONNAIRE PLEIN DE PROJETS

Comme ils l'avaient annoncé à l'automne dernier, les élus de la Communauté de Communes ont confié à un professionnel, pour 6 ans, la gestion du Centre équestre de Mamers, dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Au terme d'une procédure de consultation, ils ont choisi Bruno Lacroix qui dirige, depuis 15 ans, un centre équestre à Dangeul*.



"Bruno Lacroix nous a démontré qu'il avait les moyens et la volonté de redonner au club son niveau d'excellence", explique Gérard Esplan, Conseiller communautaire. "Il a construit son projet autour des trois axes de développement que nous avons mis en évidence : le tourisme, les loisirs et les animations pour les scolaires".

"Tout en assurant des cours pour tous niveaux et tous âges, je veux proposer des activités complémentaires à celles de Dangeul, comme les balades équestres à la journée ou à la demi-journée, notamment en Forêt de Perseigne. Je vais aussi travailler en synergie avec les centres de loisirs, les structures touristiques, les éta-

blissements scolaires et les associations locales", explique le nouveau locataire du Centre équestre de Mamers, qui emploie trois personnes. "Ce site, où je montais à cheval lorsque j'étais adolescent, dispose de nombreux atouts qu'il faut exploiter".

Dans ce but, Bruno Lacroix a lancé un important programme d'investissement qu'il finance sans subventions. "Nous commençons par sécuriser les lieux en installant de nouvelles clôtures et en rénovant les boxes, pour empêcher toute divagation des chevaux. En parallèle, nous procédons à un grand nettoyage de tous les équipements et bâtiments afin d'améliorer l'image du centre. Puis, pendant l'été, nous allons réhabiliter le petit manège et ses abords pour développer, dès le mois de septembre, les activités avec les poneys. Dans ce but, à la rentrée, nous inviterons les écoles à visiter le centre", précise Bruno Lacroix. "Pour rebâtir le club, désormais appelé Saosnois Equitation, et reconquérir un large public, je ne m'appuie que sur mes chevaux et mon matériel, car, l'association qui gérait précédemment la structure a transféré sur un autre site les équipements et le cheptel dont elle était propriétaire. Désormais il faut susciter l'envie !".

*Ouvert en 1989, le club de Dangeul compte une centaine de chevaux pour plus de 200 licenciés. Également agriculteur, Bruno Lacroix produit la nourriture de ses animaux que, le plus souvent, il élève sur place. Ce centre

équestre s'est en particulier spécialisé dans le dressage et travaille aussi, de plus en plus fréquemment, avec les instituts pour personnes handicapées.



Renseignements et réservations au 02 43 34 54 83 ou 06 88 46 38 26

AVIS D'ATTRIBUTION

- 1 - Identification de la collectivité délégante : Communauté de Communes du Saosnois - 3 Rue Ernest Renan - BP 146 72600 MAMERS - Tél. : 02 43 97 25 31 - Fax : 02 43 34 15 59
- 2 - Procédure de passation : Délégation de Service Public conformément à la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, aux articles L. 1411-1 et suivants du CGCT
- 3 - Objet de la convention : Gestion par voie d'affermage, pour une durée de 6 ans, à partir du 01 Mai 2010, du Club Hippique du Saosnois à Mamers
4. Attribution : M. Bruno LACROIX, Saosnois Equitation, 72600 MAMERS - Délibération du Conseil Communautaire du 12 Avril 2010

Belvédère de Perseigne Panorama sur les animations

Situé sur le point culminant du département, le Belvédère de Perseigne offre un exceptionnel panorama à 360°.

Mais, c'est aussi un lieu de détente et d'animations. Géré par la Communauté de Communes du Saosnois, le site est équipé de tables de pique-nique et propose une aire de jeux pour les enfants, un parcours santé en 13 étapes, une exposition sur la Forêt de Perseigne, des fresques géantes de Lydia Leblanc. Chaque année, des animations sont également proposées en partenariat avec l'Office du Tourisme de Mamers et du Saosnois.

Du 15 juillet au 15 août, le peintre mamerthin Michel Couilleaux y exposera ainsi ses paysages. Le 17 Juillet, le Belvédère sera toute la journée au cœur d'une Randonnée "culturo-gourmande" avec dégustation sur place de produits locaux et découverte de la forêt en compagnie d'artistes peintres. Le 31 juillet au soir, une initiation à l'astronomie est organisée sur la plate-forme, située à 30 mètres de haut.

Horaires d'ouverture

Du mercredi au dimanche de 13 h à 19 h jusqu'au 30 juin ; les mêmes jours de 11 h à 19 h du 1^{er} juillet au 29 août et le week-end de 13 h à 19 h du 5 au 26 septembre.

Renseignements

Belvédère : 02 43 97 03 25
Office de Tourisme : 02 43 97 60 63
Communauté de Communes : 02 43 97 25 31

Plus de 500 jeunes cavaliers sur Mamers, cet été



Après avoir organisé un premier concours d'entraînement le 27 juin dernier, le centre équestre Saosnois Equitation, situé à Mamers et géré par Bruno Lacroix, accueille, du 23 au 27 août, la Randonnée régionale poney qui rassemblera plus de 500 cavaliers âgés de 8 à 16 ans et licenciés dans les différents clubs des Pays de la Loire.

Au programme de cette manifestation unique en France, pilotée par le Comité régional d'équitation et soutenue par la Communauté de Communes, ainsi que par la Ville de Mamers, des randonnées équestres quotidiennes à travers le Saosnois et les Forêts de Perseigne et de Bellême. A l'issue de ces rencontres, le vendredi matin, un défilé aura lieu dans les rues de Mamers et s'achèvera par le rassemblement de tous les participants sur la Place Caillaux.

Pour le centre équestre mamerthin, la préparation de cet événement va nécessiter de longues heures de travail... mais représente un formidable moyen de promotion. C'est aussi l'occasion de faire connaître le territoire à la jeunesse ligérienne.

SAISON CULTURELLE RÉPONDRE AUX ENVIES DE TOUS LES PUBLICS

Pour la troisième année consécutive, la Communauté de Communes a élaboré une nouvelle saison culturelle à l'échelle du Saosnois, en partenariat avec l'Association du Centre Culturel du Vairais. Comme l'an passé, plusieurs acteurs culturels locaux ont été associés à la définition de cette programmation qui, selon la volonté des élus, reflète les envies des publics locaux et laisse s'exprimer tous les arts (musique, théâtre, danse...) dans toutes leurs diversités. De septembre 2010 à juin 2011, les spectateurs pourront applaudir une légende de la chanson française (Pierre Perret), la plus charmante représentante de la nouvelle scène musicale française (Jeanne Cherhal), un comédien reconnu et éclectique (Jean-Louis Foulquier), ainsi qu'une kyrielle de jeunes talents drôles et émouvants (Gaspard Proust, Waren Zavatta, Jean-Claude Duquesnois, Noëlle Perna...).

Il ne faut surtout pas manquer la soirée d'ouverture, vendredi 24 septembre, au son des voix exceptionnelles d'Agnès Bihl et Chloé Lacan. L'entrée est gratuite !

A Saugonna, à Atlantis, ou au Théâtre de Mamers, venez vivre cette saison qui vous réserve plein de belles surprises !



Tania et Vincent

LE PROGRAMME

Vendredi 24 septembre

Agnès Bihl et Chloé Lacan (chanson), Espace Saugonna

Vendredi 8 octobre

Les Poubelles Boys (chanson, humour, claquettes),
Théâtre municipal de Mamers

Vendredi 22 octobre

La Cerise sur le piano (humour musical),
Complexe culturel Atlantis de St Cosme en Vairais

Vendredi 19 novembre

Pierre Perret (chanson), Espace Saugonna

Samedi 27 novembre

Jean-Claude Duquesnois (chansonnier), Atlantis

Samedi 18 décembre

Waren Zavatta (humour), Théâtre de Mamers

Du jeudi 3 au dimanche 6 février

Rencontres chorégraphiques (danse),
Atlantis et Espace Saugonna

Vendredi 18 février

Jeanne Cherhal, accompagnée des Little Rabbits (chanson),
Espace Saugonna

Du vendredi 1^{er} au dimanche 3 avril

Week-end cuivres (festival de musique),
Atlantis et Espace Saugonna

Vendredi 22 avril

"Ma colocataire est encore une garce" (théâtre de boulevard),
pièce écrite par Laurent Ruquier, Théâtre de Mamers

Samedi 7 mai

Gaspard Proust (humour), Complexe Atlantis

Vendredi 13 mai

Aldebert (chanson pour jeune public), Espace Saugonna

Vendredi 27 mai

Jean-Louis Foulquier (théâtre), Théâtre de Mamers

Samedi 25 juin

Noëlle Perna (humour), Espace Saugonna

Tous les spectacles sont programmés à 20 h 30
Espace Saugonna 2, rue de la Gare 72600 Mamers
Tél : 02 43 33 77 90

LA SAISON CULTURELLE EN PRATIQUE

Réservez vos places

A l'Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois (OTMS), 29
Place Carnot, 72600 Mamers. Tél : 02 43 97 60 63

En ligne sur les sites Internet de la Communauté de Communes
(www.cc-saosnois.fr) et de l'Office de Tourisme (www.tourisme-mamers-saosnois.com)

Abonnez-vous

Deux formules d'abonnement sont proposées pour 6 ou 10 spectacles (renseignements à l'OT)

Bénéficiez de réductions

Sous condition de revenus, les habitants des communautés de communes du Saosnois et du Pays Marollais peuvent bénéficier d'une réduction de 50 % sur tous les spectacles. Pour savoir si vos ressources vous donnent droit à cette réduction, n'hésitez pas à contacter votre mairie ou la Communauté de Communes (02 43 97 25 32). Les demandeurs d'emplois de moins de 25 ans, les étudiants et les apprentis bénéficient automatiquement de réduction.